



Vu le 05-02-2021  
Olivier FERNANDEZ  
Commissaire Enquêteur

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATIONS DE LA COMMUNE DE LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Enquête publique relative au plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations sur la commune de La Roquette-sur-Siagne.

Par arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2021 l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles de La Roquette-sur-Siagne a été ordonnée.

Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté n°F-093-17-P-0118 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques d'inondations de la commune de La Roquette-sur-Siagne n'est pas soumis à l'évaluation environnementale en application du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du **15 mars 2021 au 16 avril 2021 inclus** (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de La Roquette-sur-Siagne, 630 chemin de la commune, 06550 La Roquette-sur-Siagne, de 8H00 à 16H00 du lundi au vendredi.

Le tribunal administratif de Nice a désigné en date du 10 mars 2020, Monsieur Olivier FERNANDEZ, Gérant, consultant de la SARL Mesures & environnement, comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

Commune	Date	Heure	Lieu
La Roquette-sur-Siagne	15 mars 2021	de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00	Hôtel de ville – 630 chemin de la commune- 06550 La Roquette-sur-Siagne
La Roquette-sur-Siagne	22 mars 2021	de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00	Hôtel de ville – 630 chemin de la commune- 06550 La Roquette-sur-Siagne
La Roquette-sur-Siagne	7 avril 2021	de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00	Hôtel de ville – 630 chemin de la commune- 06550 La Roquette-sur-Siagne
La Roquette-sur-Siagne	16 avril 2021	de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00	Hôtel de ville – 630 chemin de la commune- 06550 La Roquette-sur-Siagne

La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer  
CADAM - Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques  
147 boulevard du Mercantour - 06286 Nice Cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie de La Roquette-sur-Siagne, 630 chemin de la commune, 06550 La Roquette-sur-Siagne, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 15 mars 2021 au vendredi 16 avril 2021 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelles de la mairie de 8H00 à 16H00, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant :

<https://www.registredemat.fr/ppri-laroquettesursiagne>

ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture où le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, avec la mention « Ne pas ouvrir », à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative à l'élaboration du PPR d'inondations de la commune de La Roquette-sur-Siagne.

Mairie La Roquette-sur-Siagne - 630 chemin de commune  
06550 La Roquette-sur-Siagne

ou par email à l'adresse suivante : [ppri-laroquettesursiagne@registredemat.fr](mailto:ppri-laroquettesursiagne@registredemat.fr)

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible, sur un poste informatique connecté mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 15 mars 2021 au vendredi 16 avril 2021 inclus, de 8H00 à 16H00, en mairie de La Roquette-sur-Siagne, 630 chemin de la commune, 06550 La Roquette-sur-Siagne.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par le Préfet à la mairie de La Roquette-sur-Siagne pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>